

**Délégation de signature consentie à M. Alain DEREUX  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6303, intitulée « Laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne », dont le directeur est Alain DEREUX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain DEREUX, directeur de l'unité mixte de recherche n°6303, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain DEREUX, délégation de signature est donnée à Guy MILLOT, professeur des universités, Directeur adjoint, Roland OLTRA, directeur de recherche CNRS, Directeur adjoint, Claudine JONON, Ingénieur de recherche CNRS, Responsable administrative, Claire PRIOU, Assistant Ingénieur CNRS et Nathalie DUFOUR, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC100162DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Philippe PIÉRI

Alain DEREUX

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 6303

Guy MILLOT

Roland OLTRA

Le délégataire

Le délégataire

Claudine JONON

Claire PRIOU

La délégataire

La délégataire

Nathalie DUFOUR

La délégataire